

VCEU AU GOUVERNEMENTSUR LE PROJET DE PORT MÉTHANIER DU VERDONPRESENTE PAR LE GROUPE SOCIALISTE, RADICAL DE GAUCHE
ET LE GROUPE DES ÉLUS VERTS

Le projet port méthanier au Verdon (Gironde) est porté par la société néerlandaise 4Gas qui a été créée en 2005 à partir de la reprise de la société Petrolus International par l'un des leaders mondiaux dans le domaine des fonds d'investissements privés.

Le projet consiste à créer sur le site du port autonome de Bordeaux au Verdon un terminal méthanier destiné au déchargement du gaz naturel liquide (GNL), à son stockage et à sa regazification pour un acheminement par gazoduc jusqu'au réseau national dont le tracé de la canalisation fera l'objet d'une autre consultation publique, le projet comporte 3 cuves de 165 000m³.

La construction d'un port méthanier au Verdon ou ailleurs dans le Sud-Ouest français est elle justifiée, -autrement que par l'ouverture à la concurrence du marché du gaz, compte tenu des équipements existants à Montoire, dans le Nord de la France ou à Fos sur Mer ? Les élus régionaux de Poitou-Charentes demandent au Gouvernement de mener une évaluation sur les besoins en gaz qui justifient la construction d'un nouveau port méthanier en France.

Si cela s'avère nécessaire, le Verdon est-il le lieu le mieux approprié sur la façade sud atlantique, compte tenu des caractéristiques de l'entrée de l'estuaire, de sa dangerosité et des enjeux sur la préservation du milieu aquatique?

Si un port méthanier devait être envisagé au Verdon, les élus régionaux de Poitou-Charentes demandent que des garanties soient apportées sur l'origine et la pérennité des capitaux, l'impact environnemental du projet et la préservation des activités touristiques en Gironde et en Poitou-Charentes.

Les élus régionaux demandent également au Gouvernement la présentation d'un projet global sur l'impact de la construction du port ainsi que sur le gazoduc de raccordement au réseau national de distribution du gaz.

Enfin, les élus régionaux demandent que pendant la période de consultation publique sur ce projet les autorités gouvernementales en charge de veiller à sa régularité, s'abstiennent d'intervenir pour une plus grande transparence et éviter une confusion avec des intérêts locaux.

Vote le 24/9/07
en CP du Conseil Rég
de Poitou-Charentes
Enregistré en Préfecture
à Paris le 3/10/07

Remis à la CNDR le 29/10/07 à Royan
par Régine Joly. Vice P^{te} Régioni Joly